

Séance
spéciale 27
septembre
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VINGT-SEPTIÈME
(27^{ième}) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL DIX (2010) À
COMPTE DE 16H00 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-
DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général, des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

10.09.619

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.09.620

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Adoption d'une correction au règlement d'emprunt 2010-1243 décrétant un emprunt de 413 185 \$ et une dépense de 413 185 \$ pour la réalisation du développement domiciliaire « Le Croissant de la Pente Douce » situé au sud de l'avenue Rioux et à l'est de la rue Gendron.

AFFAIRES NOUVELLES

4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

10.09.621

ADOPTION D'UNE CORRECTION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-1243 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 413 185 \$ ET UNE DÉPENSE DE 413 185 \$ POUR LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE CROISSANT DE LA PENTE DOUCE » SITUÉ AU SUD DE L'AVENUE RIOUX ET À L'EST DE LA RUE GENDRON

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de remplacer l'article 1 du règlement 2010-1243 par le suivant :

« ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux relatifs à la construction d'une rue dans le secteur au sud de l'avenue Rioux et à l'est de la rue Gendron. Le projet comprend également la desserte en aqueduc et en égouts de quinze (15) terrains résidentiels selon l'estimation préliminaire préparée par Dessau inc. en date du 9 août 2010 incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes. Ce document est joint au présent règlement sous l'Annexe « A » et en fait partie intégrante. Le règlement 2010-1243 réfère aussi à l'entente conclue entre le promoteur, la Compagnie 2330-5667 Québec inc., et la Ville de Mont-Joli le 11 juillet 2010. Ladite entente en constitue l'Annexe « C » et en fait partie intégrante. »

Cette résolution sera jointe au règlement 2010-1243 pour en constituer l'Annexe « D ».

10.09.622

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

10.09.623

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.09.624

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 16h08, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier